

## COMPTE RENDU COMITE DE PRET DE TRANSITION du 09/03/2012

Etaient présents:

Membres du Comité :

- Livia ABATUCI de la Jeune Chambre Economique ;
- Catherine JULIUS de la BRED ;
- Nadine VADO de l'IEDOM ;
- Jean-Marc ADIN de la Chambre des métiers ;
- Henri HILLION de la CGPME ;
- Michel MARTY du Crédit Mutuel ;
- René RENARD de l'association EGEE ;
- Yann YALA de l'ADEM ;

Personnel Martinique Initiative :

- Jean-Luc BOCLE de Martinique Initiative ;
- Laurent LAFONTAINE de Martinique Initiative.

Deux demandes de financement ont été examinées:

**I) NEGRITISSA, représentée par Madame KICHENAMA Sylvie (chef d'entreprise) et Monsieur KICHENAMA (salarié)**

**Activité :** Salon de coiffure et restauration.

**Montant sollicité :** 50 000 €                      **Différé sollicité :** 6 mois

**Durée sollicitée :** 26 mois

**Objet du prêt :** Rénovation de la cuisine et aménagement d'un atelier coiffure dans un nouveau local.

**Points débattus :**

- Projet de développement ;
- Bouclage du plan de financement ;
- Investissements à réaliser ;
- Gestion comptable de l'entreprise.

**Décision prise:** ajournement.

**Cette décision a été motivée comme suit :**

- Compte tenu de la diversité des activités à financer et des lieux d'implantation, le projet devra être scindé de façon à permettre au comité de statuer sur la viabilité de chaque chacun des projets et la pertinence des financements sollicités.
- Le promoteur devra en outre présenter le bail d'exploitation, un exemplaire des statuts de la SCI ainsi que le plan de remboursement du prêt ayant permis l'acquisition de l'immeuble sis au Marin.

**II) SNACK OCEANE, représentée par Madame BELON Marie-Claude (chef d'entreprise).**

**Activité :** restauration.

**Montant sollicité :** 13940 €

**Différé sollicité :** 3 mois

**Durée sollicitée :** 60 mois

**Objet du prêt :** trésorerie et investissements.

**Points débattus :**

- Niveau d'activité en 2011 ;
- Importance des achats de matières premières ;
- Sécurité de l'établissement ;
- Assurance du local.

**Décision prise:** avis favorable à l'unanimité pour un prêt de 13 940 € remboursable avec un différé de 2 mois et un remboursement en 36 échéances de 387.23 € (hors frais de prélèvement).

**Conditions suspensives :**

- Boucler le plan de financement ;
- Suivi des formations HACCP et gestion ;
- Assurance responsabilité civil pour l'établissement.

**Cette décision a été motivée comme suit :**

- Le prêt permettra au chef d'entreprise de poursuivre le redressement de son activité.

**Le représentant de Martinique Initiative**